

SIEA DES DEUX RIVES
PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL SYNDICAL
DU LUNDI 17 FEVRIER 2025 à 18h00



ORDRE DU JOUR

- Approbation compte rendu de séance du 27 janvier 2025
- Délibérations budgétaires :
 - SERVICE EAU POTABLE
 - Présentation et approbation du compte de gestion 2024
 - Présentation et approbation du compte administratif 2024
 - Affectation des résultats
 - SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 - Présentation et approbation du compte de gestion 2024
 - Présentation et approbation du compte administratif 2024
 - Affectation des résultats
 - SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
 - Présentation et approbation du compte de gestion 2024
 - Présentation et approbation du compte administratif 2024
 - Affectation des résultats
- VOTE DU BUDGET
 - Eau potable 2025
 - Assainissement collectif 2025
 - Assainissement non collectif 2025
- Délibération : Attribution marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'infrastructure et de réseaux d'eau potable et d'assainissement. Accord cadre à bons de commande quadriennal 2025-2028
- Informations diverses
- Questions diverses

Monsieur Didier AUDOIT constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18h00.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Didier AUDOIT (Cadillac-sur-Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Michel VINCELOT (Béguey) donne procuration à Joël LACOSTE ; Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ;

Les membres présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 15, il a été décidé de procéder conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Michel DUVIGNAC ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté. Assistait également à cette séance Flavie REMAUT (SIEA des 2 rives).

Marilys DEJOUA et Cédric FRECHAUT arrivent en séance à 18h07 et 18h12.

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2024 est validé à l'unanimité.

Monsieur le président Didier AUDOIT rappelle que les projets des délibérations ont été envoyés préalablement à la réunion afin que chacun puisse en prendre connaissance. Il rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 27 janvier 2025.

DELIBERATIONS

Monsieur le Président présente le compte de gestion eau potable reçu du SGC la Réole. Il procède ensuite à la lecture de la délibération et la soumet au vote.

Délibération 04-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février, à 18 h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 11 février 2025, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGERARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Michel VINCELOT (Béguey) donne procuration à Joël LACOSTE ; Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ;

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
Suffrages exprimés : 15 (13+2 procurations)

04-2025_ Adoption du compte de gestion 2024 - Budget Eau Potable - 70400

Le Comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour le vote de cette délibération, M. Didier AUDOIT présente le compte administratif et quitte la séance. La présidence est assurée par le doyen d'âge M. Gilles CLAVERIE.

M. Gilles CLAVERIE procède à la lecture et soumet au vote la délibération.

Délibération 05-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février, à 18 h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 11 février 2025, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Pour le vote de cette délibération, Didier AUDOIT quitte la séance, la présidence est assurée par le doyen d'âge Gilles CLAVERIE

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Michel VINCELOT (Béguey) donne procuration à Joël LACOSTE ; Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ;

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
Suffrages exprimés : 14 (12+2 procurations)

05-2025 _ Approbation du compte administratif 2024 - Budget Eau Potable - 70400

Vu le Code des Communes et notamment les articles L.121-27, L.241-1 à L.241-6, R.241-1 à R.241-33 ;
Le Président expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024;

Le Président sort de la salle, et après en avoir délibéré le comité syndical, **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif de **l'exercice 2024** arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Résultat de l'exercice	Section d'exploitation	533 390,81 €	1 106 698,17 €	573 307,36 €
	Section d'investissement	886 511,57 €	626 908,16 €	-259 603,41 €
Report de l'exercice N-1	Report section d'exploitation		1 306 794,24 €	
	Report section d'investissement		577 608,08 €	
TOTAL réalisation et report		1 419 902,38 €	3 618 008,65 €	2 198 106,27 €
Reste à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	519 994,73 €	120 750,00 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	519 994,73 €	120 750,00 €	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	533 390,81 €	2 413 492,41 €	1 880 101,60 €
	Section d'investissement	1 406 506,30 €	1 325 266,24 €	-81 240,06 €
	TOTAL CUMULE	1 939 897,11 €	3 738 758,65 €	1 798 861,54 €

Didier AUDOIT présente l'affectation du résultat.

Monsieur le Président procède à la lecture et met au vote la délibération.

Délibération 06-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février à 18 h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 11 février 2025, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Michel VINCELOT (Béguey) donne procuration à Joël LACOSTE ; Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ;
Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint
 Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
 Suffrages exprimés : 15 (13+2 procurations)

06-2025 _ Affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2024
Budget Eau potable - 70400

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 décide de procéder à l'unanimité à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice	excédent	573 307.36 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	1 306 794.24 €
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	1 880 101.60 €
	déficit	

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	
	déficit	259 603.41 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	577 608.08 €
	déficit	
Résultat comptable cumulé (à reporter)	excédent (R001)	318 004.67 €
	déficit (D001)	

Dépenses d'investissement engagées non mandatées		519 994.73 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		120 750.00 €
Solde des restes à réaliser		- 399 244.73 €

Besoin réel de financement	81 240.06 €
Excédent réel de financement	

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	81 240.06 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS TOTAL (R 1068)	81 240.06 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)	1 798 861.54 €
TOTAL (A1)	1 798 861.54 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	
--	--

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 = déficit reporté	R002 = excédent reporté	D001 = solde d'exécution N-1	R001 = solde d'exécution N-1
			318 004.67 €
	1 798 861.54 €		R1068 = excédent de fonctionnement capitalisé 81 240.06 €

* * *

Monsieur le Président présente le compte de gestion assainissement collectif reçu du SGC la Réole. Il procède ensuite à la lecture de la délibération et la soumet au vote.

Délibération 07-2024

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février à 18 h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 11 février 2025, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Michel VINCELOT (Béguey) donne procuration à Joël LACOSTE ; Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ;

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (13+2 procurations)

07-2025 _ Adoption du compte de gestion 2024 - Budget Assainissement collectif - 70420

Le Comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour le vote de cette délibération, M. Didier AUDOIT présente le compte administratif et quitte la séance. La présidence est assurée par le doyen d'âge M. Gilles CLAVERIE.

M. Gilles CLAVERIE procède à la lecture et soumet au vote la délibération.

Délibération 08-2024

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février, à 18 h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 11 février 2025, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Pour le vote de cette délibération, Didier AUDOIT quitte la séance, la présidence est assurée par le doyen d'âge Gilles CLAVERIE

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Michel VINCELOT (Béguey) donne procuration à Joël LACOSTE ; Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ;

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (12+2 procurations)

08-2025 _ Approbation du compte administratif 2024 - Budget Assainissement collectif - 70420

Vu le Code des Communes et notamment les articles L.121-27, L.241-1 à L.241-6, R.241-1 à R.241-33 ;

Le Président expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024 ;

Le Président sort de la salle, et après en avoir délibéré le comité syndical, **à l'unanimité**:

ADOpte le compte administratif de **l'exercice 2024** arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Résultat de l'exercice	Section d'exploitation	625 199,08 €	1 255 152,81 €	629 953,73 €
	Section d'investissement	734 455,51 €	476 642,73 €	-257 812,78 €
Report de l'exercice N-1	Report section d'exploitation		2 472 521,32 €	
	Report section d'investissement		997 196,95 €	
TOTAL réalisation et report		1 359 654,59 €	5 201 513,81 €	3 841 859,22 €
Reste à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	2 513 813,81 €	1 225 311,00 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	2 513 813,81 €	1 225 311,00 €	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	625 199,08 €	3 727 674,13 €	3 102 475,05 €
	Section d'investissement	3 248 269,32 €	2 699 150,68 €	-549 118,64 €
	TOTAL CUMULE	3 873 468,40 €	6 426 824,81 €	2 553 356,41 €

Didier AUDOIT présente l'affectation du résultat.

Monsieur le Président procède à la lecture et met au vote la délibération.

Délibération 09-2024

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février à 18 h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 11 février 2025, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Michel VINCELOT (Béguey) donne procuration à Joël LACOSTE ; Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ;

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (13+2 procurations)

09-2025 _ Affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2024
Budget Assainissement collectif - 70420

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 décide de procéder à l'unanimité à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice	excédent	629 953.73 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	2 472 521.32 €
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	3 102 475.05 €
	déficit	

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	
	Déficit	257 812.78 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	997 196.95 €
	déficit	
Résultat comptable cumulé (à reporter)	excédent (R001)	739 384.17 €
	déficit (D001)	

Dépenses d'investissement engagées non mandatées		2 513 813.81 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		1 225 311.00 €
Solde des restes à réaliser		1 288 502.81 €
Besoin réel de financement		549 118.64 €
Excédent réel de financement		

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat excédentaire (A1)		
En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		549 118.64 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
	SOUS TOTAL (R 1068)	549 118.64 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)		2 553 356.41 €
	TOTAL (A1)	2 553 356.41 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		
--	--	--

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 = déficit reporté	R002 = excédent reporté	D001 = solde d'exécution N-1	R001 = solde d'exécution N-1
			739 384.17 €
	2 553 356.41 €	0,00 €	R1068 = excédent de fonctionnement capitalisé
			549 118.64 €

Monsieur le Président présente le compte de gestion assainissement non collectif reçu du SGC la Réole. Il procède ensuite à la lecture de la délibération et la soumet au vote.

Délibération 10-2024

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février à 18 h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 11 février 2025, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilyns DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Michel VINCELOT (Béguey) donne procuration à Joël LACOSTE ; Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ;

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (13+2 procurations)

10-2025 _ Adoption du compte de gestion 2024 - Budget Assainissement non collectif - 70425

Le Comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour le vote de cette délibération, M. Didier AUDOIT présente le compte administratif et quitte la séance. La présidence est assurée par le doyen d'âge M. Gilles CLAVERIE.

M. Gilles CLAVERIE procède à la lecture et soumet au vote la délibération.

Délibération 11-2024

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février à 18 h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 11 février 2025, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Pour le vote de cette délibération, Didier AUDOIT quitte la séance, la présidence est assurée par le doyen d'âge Gilles CLAVERIE

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Michel VINCELOT (Béguey) donne procuration à Joël LACOSTE ; Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ;

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (12+2procurations)

11-2025 _ Approbation du compte administratif 2024 - Budget Assainissement non collectif - 70425

Vu le Code des Communes et notamment les articles L.121-27, L.241-1 à L.241-6, R.241-1 à R.241-33 ;

Le Président expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024;

Le Président sort de la salle, et après en avoir délibéré le comité syndical, **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Résultat de l'exercice	Section d'exploitation	10 187,43 €	7 980,66 €	-2 206,77 €
	Section d'investissement			0,00 €
Report de l'exercice N-1	Report section d'exploitation		29 951,78 €	
	Report section d'investissement			
TOTAL réalisation et report		10 187,43 €	37 932,44 €	27 745,01 €
Reste à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	10 187,43 €	37 932,44 €	27 745,01 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL CUMULE	10 187,43 €	37 932,44 €	27 745,01 €

Didier AUDOIT présente l'affectation du résultat.

Monsieur le Président procède à la lecture et met au vote la délibération.

Délibération 12-2024

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février à 18 h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 11 février 2025, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Michel VINCELOT (Béguey) donne procuration à Joël LACOSTE ; Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ;

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (13+2 procurations)

12-2025 _ Affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2024
Budget Assainissement non collectif - 70425

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 décide de procéder à l'unanimité à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice	excédent	
	déficit	2 206.77 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	29 951.78 €
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	27 745.01 €
	déficit	

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	
	déficit	
Résultat comptable cumulé (à reporter)	excédent (R001)	0,00 €
	déficit (D001)	

Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		0,00 €

Besoin réel de financement		
Excédent réel de financement		0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)		
En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
SOUS TOTAL (R 1068)		0,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)		27 745.01 €
TOTAL (A1)		27 745.01 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		
--	--	--

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 = déficit reporté	R002 = excédent reporté	D001 = solde d'exécution N-1	R001 = solde d'exécution N-1
			0,00 €
	27 745.01 €	0,00 €	R1068 = excédent de fonctionnement capitalisé
			0,00 €

M. Didier AUDOIT rappelle les débats d'orientation budgétaires du 27 janvier 2025.
Monsieur le Président procède ensuite à la lecture et met au vote les délibérations 13 à 15.

Délibération 13-2024

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février à 18 h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 11 février 2025, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Michel VINCELOT (Béguey) donne procuration à Joël LACOSTE ; Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ;

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (13+2 procurations)

13-2025 _ Vote du budget 2025 - Eau Potable - 70400

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération sur le débat d'orientation budgétaire du 27 janvier 2025,

Monsieur le Président expose au comité les conditions de préparation du budget EAU POTABLE 2025 ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité:

ADOpte le budget Eau Potable 2025, arrêté comme suit :

EAU POTABLE DES DEUX RIVES - 70400 - SIEA 2 RIVES eau potable - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 726 961,54
		928 100,00
+		
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
E		0,00
P	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)
O		0,00
R		1 798 861,54
T		
=		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 726 961,54
		2 726 961,54
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 349 261,54
		2 430 501,60
+		
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	519 994,73
E		120 750,00
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
O		0,00
R		318 004,67
T		
=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 869 256,27
		2 869 256,27
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	5 596 217,81
		5 596 217,81

Délibération 14-2024

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février à 18 h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 11 février 2025, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Michel VINCELOT (Béguey) donne procuration à Joël LACOSTE ; Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ;

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (13+2 procurations)

14-2025 _ Vote du budget 2025 – Assainissement Collectif - 70420

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération sur le débat d'orientation budgétaire du 27 janvier 2025,

Monsieur le Président expose au comité les conditions de préparation du **budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025**;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité** :

ADOpte le **budget Assainissement collectif 2025**, arrêté comme suit :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES DEUX RIVES - 70420 - SIEA DES DEUX RIVES - ASS COLLECTIF - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 413 891,41	860 535,00
+	+	+
R		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 553 356,41
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	3 413 891,41	3 413 891,41

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1066)	5 357 591,41	5 906 710,05
+	+	+
R		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 513 813,81	1 225 311,00
P		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 739 384,17
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 871 405,22	7 871 405,22

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	11 285 296,63	11 285 296,63

Délibération 15-2024

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février à 18 h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 11 février 2025, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Michel VINCELOT (Béguey) donne procuration à Joël LACOSTE ; Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ;

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (13+2 procurations)

15-2025 _ Vote du budget 2025 – Assainissement Non Collectif - 70425

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération sur le débat d'orientation budgétaire du 27 janvier 2025,

Monsieur le Président expose au comité les conditions de préparation du **budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2025** ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité** :

ADOpte le **budget Assainissement non collectif 2025**, arrêté comme suit :

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES DEUX RIVES - 70425 - SIEA des deux rives Asst NON COLLECTIF - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	32 345,01	4 800,00
+		
R		
E		
P		
O		
R		
T		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 27 745,01
=		
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	32 345,01	32 345,01

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1066)	0,00	0,00
+		
R		
E		
P		
O		
R		
T		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	32 345,01	32 345,01

Flavie REMAUT rappelle que l'appel d'offres lancé pour retenir le maître d'œuvre qui va conduire les travaux d'infrastructure et de réseaux.

Le SIEA des 2 RIVES a chargé le cabinet Gétudes de réaliser l'analyse des offres. La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 29 janvier 2025 à 15h au siège du syndicat.

Didier AUDOIT procède à la lecture de la délibération et la soumet au vote

Délibération 16-2024

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 février à 18 h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 11 février 2025, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Michel VINCELOT (Béguey) donne procuration à Joël LACOSTE ; Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ;

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (13+2 procurations)

16-2025- Attribution marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'infrastructure et de réseaux d'eau potable et d'assainissement. Accord cadre à bons de commande quadriennal 2025-2028
--

Monsieur le Président rappelle que l'appel d'offres a été lancé pour retenir le maître d'œuvre qui va conduire les travaux d'infrastructure et de réseaux.

Le SIEA des 2 RIVES a chargé le cabinet Gétudes de réaliser l'analyse des offres.
3 plis ont été remis avant la clôture de remise des offres le 17/01/2025 à 12h00.

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
EL1	ECR ENVIRONNEMENT SUD OUEST (Canéjan – 33)
EL2	CABINET D'ETUDES MARC MERLIN (Bruges – 33)
EL3	CABINET D'ETUDES MARC MERLIN (Bruges – 33)

Les plis EL2 et EL3 émanant du même candidat Cabinet Merlin, seul le dernier dossier a été pris en compte pour l'analyse des offres.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 29 janvier 2025 à 15h au siège du syndicat pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres.

Suite à l'analyse des pièces du dossier d'offre, le candidat ECR environnement n'a pas attesté de la qualification juridique exigée aux pièces du règlement de consultation. Sa candidature est donc incomplète et se doit au regard du R.2144-7 du code de la commande publique d'être déclarée irrecevable. Le soumissionnaire ECR Environnement est de ce fait éliminé.

La synthèse des critères de sélection des offres est la suivante :

Critère et note	CABINET D'ETUDES MARC MERLIN
Pertinence des moyens humains, des qualifications et des références de l'équipe projet /42	37,8
Méthodologie et relations avec le maître d'ouvrage /28	25,2
Valeur technique de l'offre /70	63,0
Tarification proposée	30,0
Note globale (sur 100)	93,0
Classement	1

A l'issue du classement et sur proposition de la CAO, monsieur le Président propose de retenir l'offre du **cabinet d'étude Marc Merlin** classée en première position au regard des critères de choix.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à **l'unanimité**

- **Retient** la proposition du **cabinet Marc Merlin**
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

- Récapitulatif des travaux en cours

EAU POTABLE :

- Usine traitement de la Gravette : partie électrique en cours
- Renouvellement réseau d'eau potable Mahaut à Rions : terminé

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Réseaux pour future STEP : en cours sur Cérons (SOC) devant le cimetière et sur Podensac (SADE) sur le chemin au pied du pont Béguey-Podensac.
- Future station d'épuration : ferrailage du bassin d'aération en cours

Le président précise que le chantier de la Gravette étant bien avancé, une visite restreinte pour les élus sera proposée d'ici fin mars.

Concernant le chantier de la station d'épuration, pour des raisons de sécurité, une visite sera organisée avant l'été, en coordination avec l'entreprise et la maîtrise d'œuvre.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président demande s'il y a des questions.

La séance est levée à 19h40

M. AUDOIT Didier (Cadillac sur Garonne) - Président	M. DUVIGNAC Michel (St Pierre de Bat) – secrétaire de séance
--	---

